

12320/21

(OR. en)

PRESSE 26  
PR CO 26

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3813<sup>e</sup> session du Conseil

**Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)**

**Questions relatives à la recherche, au marché intérieur et à  
l'industrie**

Bruxelles, les 28 et 29 septembre 2021

Présidents

**Simona Kustec**  
Ministre de l'éducation, des sciences et des sports de la  
Slovénie

**Zdravko Počivalšek**  
Ministre du développement économique et de la  
technologie de la Slovénie

**Boštjan Koritnik**  
Ministre de l'administration publique de la Slovénie

# P R E S S E

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

### POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

RECHERCHE, 28 septembre 2021 .....	5
Approche mondiale de la recherche et de l'innovation .....	5
Le nouvel espace européen de la recherche .....	6
MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE, 29 septembre 2021 .....	7
"Ajustement à l'objectif 55" d'un point de vue industriel .....	7
Amélioration de la réglementation.....	8
DIVERS .....	9
– Partenariats européens institutionnalisés .....	9
– Conférence GenderAction et déclaration de Ljubljana.....	9
– Association de pays tiers à Horizon Europe .....	9
– Groupe de travail sur le respect de l'application des règles du marché unique (SMET).....	10
– Marchés publics de l'innovation dans l'UE.....	10
– Brevet unitaire et juridiction unifiée du brevet.....	10

### AUTRES POINTS APPROUVÉS

#### *MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE*

– Publication d'informations pays par pays (DPPP) .....	11
– Procédures d'essai et prescriptions techniques pour la réception par type des véhicules à moteur .....	11
– Règlement REACH .....	11

<sup>1</sup> • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.  
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.  
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

*AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

- 23<sup>e</sup> rapport annuel de l'UE sur les exportations d'armes ..... 12
- Centre technique de coopération agricole et rurale: décision du Comité des ambassadeurs ACP-UE concernant la décharge pour 2020 ..... 12
- Déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'environnement et l'action pour le climat ..... 13
- Décision du Conseil sur la lutte contre la prolifération illicite et le trafic d'armes ..... 13

*JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES*

- Évaluation Schengen ..... 13

*AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

- Conclusions sur le rapport spécial 13/2021 de la Cour des comptes européenne sur l'UE et la lutte contre le blanchiment de capitaux dans le secteur bancaire ..... 14
- Décision du Conseil portant agrément du commissaire aux comptes extérieurs de la Banka Slovenije ..... 14
- Décision du Conseil portant agrément du commissaire aux comptes extérieur du Banco de España ..... 14
- Prolongation du délai imparti pour formuler des objections à l'égard du premier acte délégué relatif au climat ..... 14

*POLITIQUE COMMERCIALE*

- Note verbale adressée au Japon notifiant la non-conclusion de l'ACAC ..... 15
- Déclaration conjointe du Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis ..... 15

*AFFAIRES GÉNÉRALES*

- Réserve d'ajustement au Brexit ..... 15

*AGRICULTURE*

- Contrôles officiels ..... 16
- Limites maximales applicables aux résidus présents dans ou sur certains produits ..... 16
- Limites maximales applicables aux résidus de cyprodinil ..... 16

*PÊCHE*

- Ouverture de négociations en vue d'un protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec Maurice ..... 16
- Répartition des possibilités de pêche au titre de l'APPD ..... 16

*TRANSPORTS*

- Transport international de voyageurs par autocar ou par autobus ..... 17
- Droits des passagers aériens pendant la pandémie de COVID-19 ..... 17
- Transports internationaux ferroviaires ..... 17
- Organisation de l'aviation civile internationale ..... 17
- Communauté des transports UE-Balkans occidentaux ..... 17

*ÉNERGIE*

- Feuille de route pour la décarbonation à l'intention des parties contractantes de la Communauté de l'énergie ..... 18
- Déclaration sur l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane ..... 18

*ENVIRONNEMENT*

- Déclaration ministérielle sur les déchets marins et la pollution par les plastiques ..... 18
- Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est ..... 19

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **RECHERCHE, 28 septembre 2021**

#### **Approche mondiale de la recherche et de l'innovation**

Le Conseil a approuvé des conclusions relatives à l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation. Cette approche mondiale recense des actions clés visant à renforcer la stratégie de l'UE en matière de coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation (R&I), un accent particulier étant mis sur l'ouverture et sur des valeurs et principes fondamentaux communs.

Les conclusions encouragent la création, le partage et la large diffusion des connaissances au profit de la société. Les ministres ont souligné l'importance d'une coopération et d'un dialogue multilatéraux fondés sur des règles face aux défis dans le domaine social, environnemental, sanitaire, numérique et économique. Les ministres ont également estimé que l'ouverture et la coopération internationale avec les pays tiers étaient essentielles pour relever ces défis mondiaux.

[Le Conseil approuve une approche mondiale de la recherche et de l'innovation \(communiqué de presse, 28 septembre 2021\)](#)

[Communication de la Commission sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation](#)

## **Le nouvel espace européen de la recherche**

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la gouvernance et la mise en œuvre de l'espace européen de la recherche (EER). Au cours de la session publique, les ministres sont convenus de la nécessité de renforcer la reconnaissance politique du rôle joué par la R&I, en vue d'améliorer la résilience de l'Europe et de concrétiser les transitions numérique et écologique.

Les ministres ont indiqué soutenir la réforme en cours de l'EER, dans le cadre de laquelle les institutions publiques, les gouvernements et les parties prenantes unissent leurs forces, dans le respect des différents rôles, responsabilités et processus de chacun. Cette réforme devrait avoir lieu à la fois au niveau national et au niveau de l'UE.

Les ministres sont convenus de veiller à ce que les partenaires internationaux soient étroitement associés au nouvel EER. Néanmoins, de nombreuses délégations ont fait valoir qu'une coopération plus forte devrait être établie avec les pays partenaires qui sont plus étroitement associés et qui ont des principes et valeurs similaires en matière de R&I.

Plusieurs délégations ont évoqué la nécessité de mettre en place une structure de gouvernance moderne, efficace et simplifiée afin de faire avancer les futurs programmes stratégiques de l'EER et de maximiser l'incidence des actions relatives à l'EER. Elles ont également souligné qu'il est important de prévoir un système de suivi solide en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'EER.

Le débat alimentera la préparation du projet de conclusions du Conseil sur la gouvernance du nouvel EER et d'un "pacte pour la R&I" qui sera présenté au Conseil "Compétitivité" en novembre.

[Note d'information de la présidence](#)

[Proposition de la Commission relative à un pacte pour la recherche et l'innovation en Europe](#)

[Conclusions du Conseil sur l'approfondissement de l'espace européen de la recherche](#)

[Conclusions du Conseil sur le nouvel Espace européen de la recherche](#)

## **MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE, 29 septembre 2021**

### **"Ajustement à l'objectif 55" d'un point de vue industriel**

Le Conseil a débattu de l'impact sur l'économie et l'industrie du nouveau paquet sur le climat et l'énergie.

Les ministres ont discuté des principaux défis et possibilités que le paquet sur le climat "Ajustement à l'objectif 55" ainsi que la transition vers la neutralité climatique feront naître pour les entreprises. Les ministres se sont également penchés sur des pistes envisageables pour assurer une transition équitable, compétitive et écologique de l'économie de l'UE jusqu'en 2030 et au-delà.

Dans l'ensemble, les ministres sont convenus que la disponibilité d'une énergie décarbonée à un prix abordable est l'une des conditions préalables au succès du paquet "Ajustement à l'objectif 55". Les ministres ont souligné l'importance de la proposition d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui devrait prévenir le risque de fuite de carbone. Plusieurs délégations ont relevé les défis que pose ce paquet pour l'industrie automobile et sont convenues que la transition écologique ne devrait pas alourdir la charge pesant sur les PME.

Les ministres se sont accordés sur le fait que le Conseil "Compétitivité" devrait jouer un rôle de premier plan dans la transition vers la neutralité climatique, estimant que cela lui donnerait l'occasion de contribuer efficacement à la mise en œuvre du paquet "Ajustement à l'objectif 55" en recensant les domaines, les écosystèmes industriels et les actions qui nécessitent une attention particulière afin d'accélérer avec succès la transformation écologique des industries et d'assurer leur compétitivité.

[Communication de la Commission: "Mise à jour de la nouvelle stratégie industrielle de 2020: construire un marché unique plus solide pour soutenir la reprise en Europe"](#)

[Ajustement à l'objectif 55 - Le plan de l'UE pour une transition écologique \(page consacrée à la politique\)](#)

## **Amélioration de la réglementation**

Les ministres ont tenu un débat public d'orientation sur l'élaboration de politiques à l'épreuve du temps afin d'améliorer la compétitivité de l'UE et de continuer à promouvoir le marché unique, dans le cadre du programme pour une meilleure réglementation.

Au cours du débat, les ministres ont souligné l'importance d'un cadre législatif clair, cohérent et à l'épreuve du temps, qu'ils jugent essentiel dans le contexte de pandémie de COVID-19 et de reprise économique de l'UE. Les ministres ont affirmé la nécessité d'une législation de qualité, et ils ont discuté du principe "un ajout, un retrait" proposé par la Commission.

[Conclusions du Conseil sur les technologies des données à l'appui d'une "meilleure réglementation"](#)

[Communication de la Commission: "Une meilleure réglementation: unir nos forces pour améliorer la législation"](#)

[Amélioration de la réglementation, accord "Mieux légiférer" \(page thématique\)](#)

## **DIVERS**

### ***– Partenariats européens institutionnalisés***

La présidence slovène a communiqué aux ministres des informations actualisées sur l'état d'avancement des travaux concernant les partenariats européens institutionnalisés. Ces partenariats, qui font partie du paquet Horizon Europe 2020, sont essentiels à la primauté technologique de l'UE.

L'un de ces partenariats est le partenariat européen dans le domaine de la métrologie lancé conjointement par plusieurs États membres. En ce qui concerne ce dossier clé, la présidence a informé les ministres des négociations politiques avec le Parlement européen prévues le 28 septembre dans l'après-midi. La présidence a déclaré avoir bon espoir de parvenir à un accord final lors de ces négociations.

### ***– Conférence GenderAction et déclaration de Ljubljana***

La présidence a communiqué aux ministres des informations sur la conférence virtuelle GenderAction qui s'est tenue les 8 et 9 juillet en Slovénie. Au cours de cette conférence, la présidence slovène a présenté la déclaration de Ljubljana sur l'égalité de genre dans la recherche et l'innovation.

La présidence slovène a invité les délégations à approuver cette déclaration, l'égalité de genre constituant une priorité importante. La déclaration de Ljubljana met l'accent sur l'importance que revêtent la défense de la valeur de l'égalité de genre ainsi qu'une attitude proactive dans le cadre de l'intégration de l'égalité de genre dans l'ensemble de la recherche et de l'innovation, afin de veiller à une double transition juste, ce qui permettra de promouvoir de nouveaux modes de vie inclusifs pour tous et de créer de nouvelles possibilités d'emploi et en matière de recherche. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à cette déclaration.

### **[Informations communiquées par la présidence](#)**

### ***– Association de pays tiers à Horizon Europe***

La Commission européenne a communiqué aux ministres des informations actualisées sur l'association de pays tiers à des programmes de l'UE, en particulier Horizon Europe. La Commission a fait part de ses projets jusqu'à la fin de l'année et a informé les délégués des progrès accomplis jusqu'à présent.

### **[Informations communiquées par la Commission](#)**

– ***Groupe de travail sur le respect de l'application des règles du marché unique (SMET)***

La Commission a rendu compte des activités du groupe de travail sur le respect de l'application des règles du marché unique (SMET). Le SMET est l'un des principaux éléments du plan d'action visant à mieux mettre en œuvre et faire respecter les règles du marché unique adopté en mars 2020 dans le cadre de la stratégie industrielle européenne.

[Informations communiquées par la Commission](#)

– ***Marchés publics de l'innovation dans l'UE***

La délégation grecque a communiqué aux ministres des informations concernant la déclaration ministérielle conjointe sur les marchés publics de l'innovation dans l'UE. Cette déclaration est soutenue par les délégations italienne, chypriote et luxembourgeoise.

[Informations communiquées par la délégation grecque](#)

– ***Brevet unitaire et juridiction unifiée du brevet***

La présidence slovène a informé le Conseil de l'état d'avancement des ratifications nationales de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet et du protocole relatif à son application provisoire. La présidence a fait savoir aux ministres que le protocole devait être ratifié par un État membre de plus pour que la phase d'application provisoire de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet puisse commencer.

Le train de mesures relatif au brevet unitaire se compose de deux règlements, à savoir le règlement sur la protection unitaire par brevet et le règlement sur les modalités applicables en matière de traduction, et d'un accord intergouvernemental entre les États membres de l'UE instituant la juridiction unifiée du brevet.

[Informations communiquées par la présidence](#)

[Détails de la ratification de l'accord sur la juridiction unifiée du brevet](#)

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE**

#### **Publication d'informations pays par pays (DPPP)**

Le Conseil a adopté sa position en première lecture et l'exposé des motifs du Conseil concernant la directive modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la communication d'informations relatives à l'impôt sur les bénéficiaires, communément appelée "directive sur la publication d'informations pays par pays" (DPPP) (documents [11832/21](#) + COR 1 + ADD 1 REV 2; [9722/21](#) + ADD 1).

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

#### **Procédures d'essai et prescriptions techniques pour la réception par type des véhicules à moteur**

Le Conseil a l'intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard du règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2019/2144 en établissant des règles détaillées relatives aux procédures d'essai et aux prescriptions techniques spécifiques pour la réception par type des véhicules à moteur en ce qui concerne leurs systèmes d'adaptation intelligente de la vitesse et pour la réception par type de ces systèmes en tant qu'entités techniques distinctes et modifiant l'annexe II dudit règlement (documents [11648/21](#), [10309/21](#) ADD 1-7).

#### **Règlement REACH**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption du règlement de la Commission modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne les substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) (documents [11456/21](#), [11070/21](#) + ADD 1).

## **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

### **23<sup>e</sup> rapport annuel de l'UE sur les exportations d'armes**

Le Conseil a adopté le 23<sup>e</sup> rapport annuel de l'UE sur les exportations d'armes, qui fournit des informations détaillées sur les ventes d'armes autorisées par les États membres de l'UE en 2020 (doc. 12189/21). Avec plus de 30 000 licences délivrées pour une valeur de près de 167 milliards d'euros, l'UE reste un important exportateur d'équipements et de technologie militaires. Les armes militaires jouent un rôle indispensable dans la préservation de la sécurité, de la liberté et de la paix, pour autant qu'elles soient utilisées conformément au droit international, notamment le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire, et qu'elles soient commercialisées de manière responsable. Les décisions relatives à la délivrance de licences d'exportation d'équipements militaires relèvent de la compétence nationale et sont prises après une évaluation au regard des huit critères énoncés dans la position commune 2008/944/CFSP du Conseil, qui incluent notamment une évaluation du respect des droits de l'homme dans le pays de destination finale ainsi que du respect du droit humanitaire international par ce pays. En 2020, plus de 200 licences ont été refusées par les États membres, à la suite d'évaluations au cas par cas des demandes d'autorisation. En 2020, le SEAE a lancé une base de données consultable en ligne contenant les données annuelles relatives aux exportations d'armes de tous les États membres de l'UE à partir de 2013. La base de données offre diverses représentations graphiques à l'intention de toutes les personnes intéressées par de plus amples détails.

Le rapport couvre également les activités entreprises par l'UE dans le cadre des actions de communication menées auprès des pays tiers, afin de les aider à mettre en place des systèmes de contrôle des exportations d'armes et de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre du traité sur le commerce des armes. Le rapport est élaboré par le SEAE sur la base des données communiquées par les États membres.

### **Centre technique de coopération agricole et rurale: décision du Comité des ambassadeurs ACP-UE concernant la décharge pour 2020**

Le Conseil a approuvé une décision du Comité des Ambassadeurs ACP-UE donnant décharge au directeur du Centre technique de coopération agricole et rurale sur l'exécution du budget de celui-ci pour l'exercice 2020 (doc. [11818/21](#)).

Le Conseil a également décidé de transmettre la décision à la partie ACP en vue de son adoption par le Comité des ambassadeurs ACP-UE par échange de lettres, et de faire publier la décision du Comité des ambassadeurs ACP-UE, une fois adoptée, au Journal officiel.

## **Déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur l'environnement et l'action pour le climat**

Le Conseil a approuvé la position de l'UE et de ses États membres sur le projet de déclaration en vue de la conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'environnement et l'action pour le climat, qui se tiendra le 4 octobre 2021 au Caire.

## **Décision du Conseil sur la lutte contre la prolifération illicite et le trafic d'armes**

Le Conseil a adopté une décision à l'appui de la lutte contre la prolifération illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'Organisation des États américains a demandé une prolongation de cinq mois de la période de mise en œuvre de la décision, jusqu'au 31 mai 2022, en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19.

## **JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**

### **Évaluation Schengen**

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2020 de l'application, par l'Allemagne, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (doc. [12305/21](#)).

## **AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

### **Conclusions sur le rapport spécial 13/2021 de la Cour des comptes européenne sur l'UE et la lutte contre le blanchiment de capitaux dans le secteur bancaire**

Le Conseil a approuvé ses conclusions sur le rapport spécial 13/2021 de la Cour des comptes européenne intitulé "L'UE et la lutte contre le blanchiment de capitaux dans le secteur bancaire: des efforts fragmentés et une mise en œuvre insuffisante" (documents 11904/21 et 11903/21).

### **Décision du Conseil portant agrément du commissaire aux comptes extérieurs de la Banka Slovenije**

Le Conseil a adopté la décision approuvant la désignation de PricewaterhouseCoopers, podjetje za revizijo in druge finančno računovodske storitve, d.o.o. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banka Slovenije pour les exercices 2021 à 2023 (documents [11445/21](#) et [11422/21](#)).

### **Décision du Conseil portant agrément du commissaire aux comptes extérieur du Banco de España**

Le Conseil a adopté la décision approuvant la prolongation du mandat de Mazars Auditores, S.L.P. - Mazars, S.A. en tant que commissaire aux comptes extérieur du Banco de España pour les exercices 2021 et 2022 (documents [11444/21](#) et [11421/21](#)).

### **Prolongation du délai imparti pour formuler des objections à l'égard du premier acte délégué relatif au climat**

Le Conseil a prolongé (de deux mois) le délai imparti pour formuler des objections à l'égard du règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2020/852 par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux.

## **POLITIQUE COMMERCIALE**

### **Note verbale adressée au Japon notifiant la non-conclusion de l'ACAC**

Le Conseil a approuvé une note verbale adressée au gouvernement japonais indiquant que l'UE n'achèvera pas les procédures internes nécessaires à l'approbation de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC).

Cet accord avait été signé par l'Union européenne le 26 janvier 2012. Cependant, l'Union européenne n'achèvera pas les procédures internes nécessaires à l'approbation de l'accord. L'Union européenne ne déposera donc pas d'instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, visé à l'article 40, paragraphe 1, de l'accord.

### **Déclaration conjointe du Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis**

Le Conseil a approuvé le projet de déclaration conjointe en vue de la première réunion ministérielle UE-États-Unis du Conseil du commerce et des technologies ([12259/21 ADD 1](#), [12259/21 ADD 2](#)).

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **Réserve d'ajustement au Brexit**

Le Conseil a adopté un règlement établissant la réserve d'ajustement au Brexit. La réserve apportera un soutien aux États membres, à leurs régions et à leurs communautés locales, ainsi qu'aux secteurs durement touchés par le retrait du Royaume-Uni de l'UE. Elle contribuera en outre à en atténuer l'incidence négative sur la cohésion économique, sociale et territoriale. (documents [PE-CONS 59/21](#), [11828/21](#), [11828/21 ADD 1](#))

**AGRICULTURE****Contrôles officiels**

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture sur un projet de règlement modifiant le règlement (UE) 2017/625 en ce qui concerne les contrôles officiels effectués sur les animaux et les produits d'origine animale exportés au départ de pays tiers vers l'Union afin de garantir le respect de l'interdiction de certaines utilisations d'antimicrobiens et le règlement (CE) n° 853/2004 concernant l'approvisionnement direct de viande de volaille et de lagomorphes (documents [11852/21](#) et [PE-CONS 46/21](#)).

**Limites maximales applicables aux résidus présents dans ou sur certains produits**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'amisulbrome, de flubendiamide, de meptyldinocap, de métaflumizone et de propinèbe présents dans ou sur certains produits (documents ([11827/21](#), [11282/21](#) ADD 1-3)).

**Limites maximales applicables aux résidus de cyprodinil**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de cyprodinil présents dans les myrtilles, les airelles canneberges, les groseilles à grappes et les groseilles à maquereau (documents [11823/21](#) et [11184/21](#) ADD 1-2).

**PÊCHE****Ouverture de négociations en vue d'un protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec Maurice**

Le Conseil a adopté une décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche (APP) avec Maurice.

**Répartition des possibilités de pêche au titre de l'APPD**

Le Conseil a adopté un règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2019/440 du Conseil relatif à la répartition des possibilités de pêche au titre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc et de son protocole de mise en œuvre.

L'objectif du règlement est la redistribution des possibilités de pêche qui avaient été précédemment attribuées au Royaume-Uni ([11753/21](#); [11540/21](#)).

## **TRANSPORTS**

### **Transport international de voyageurs par autocar ou par autobus**

Le Conseil a adopté la décision relative à la conclusion, au nom de l'UE, d'un protocole à l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en ce qui concerne le transport international régulier et régulier spécial de voyageurs par autocar ou par autobus (documents [11707/21](#), [11441/20](#) et [11442/20](#))

### **Droits des passagers aériens pendant la pandémie de COVID-19**

Le Conseil a approuvé des conclusions sur le rapport spécial 15/2021 de la Cour des comptes européenne intitulé "Droits des passagers aériens durant la pandémie de COVID-19: malgré les efforts de la Commission, des droits essentiels n'ont pas été protégés" (doc. 11715/21).

### **Transports internationaux ferroviaires**

Le Conseil a adopté une décision sur la position à prendre au nom de l'UE lors de la 15<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) (documents [11709/21](#), [11576/21](#), [11579/21](#)).

### **Organisation de l'aviation civile internationale**

Le Conseil a approuvé un document de travail et marqué son accord sur le coparrainage de ce document par l'UE, afin qu'il puisse être présenté par la présidence, au nom de l'UE, dans le cadre de la préparation de la conférence de haut niveau de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur la COVID-19 (doc. 11673/21 + ADD 1).

### **Communauté des transports UE-Balkans occidentaux**

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne la création d'un comité technique sur le transport par voie d'eau et la multimodalité (documents [11786/21](#), [11490/21](#) et [11514/21](#)).

## **ÉNERGIE**

### **Feuille de route pour la décarbonation à l'intention des parties contractantes de la Communauté de l'énergie**

Le Conseil a autorisé la Commission européenne à proposer et à soutenir l'adoption, au nom de l'Union européenne, de la feuille de route pour la décarbonation à l'intention des parties contractantes de la Communauté de l'énergie, sous réserve d'éventuels ajustements mineurs, lors de la prochaine réunion Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie.

La feuille de route sera présentée comme étant la position de l'UE lors du Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie, le 25 novembre. Elle appelle à un engagement politique pour que les parties contractantes avancent sur la voie de la décarbonation de l'UE (doc. 11791/21).

### **Déclaration sur l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane**

Le Conseil a approuvé la déclaration sur l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane et a autorisé la Commission européenne à la signer au nom de l'Union européenne.

La déclaration sur l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane a été présentée par les États-Unis et l'UE, et sera signée lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26), qui se tiendra en novembre à Glasgow.

Les pays adhérant à l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane s'engageront à atteindre, d'ici à 2030, un objectif collectif de réduction des émissions mondiales de méthane d'au moins 30 % par rapport aux niveaux de 2020. Ils s'engageront également à s'orienter vers l'utilisation des meilleures méthodes d'inventaire disponibles pour quantifier les émissions de méthane, en accordant une attention particulière aux sources d'émission élevées (doc. 11427/21).

## **ENVIRONNEMENT**

### **Déclaration ministérielle sur les déchets marins et la pollution par les plastiques**

Le Conseil a autorisé la Commission à approuver, au nom de l'UE, une déclaration ministérielle sur les déchets marins et la pollution par les plastiques. La déclaration ministérielle a été présentée lors de la conférence ministérielle sur la pollution des déchets marins et plastiques qui s'est tenue les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2021 (Genève).

La déclaration ministérielle est un instrument non contraignant qui contient des engagements politiques. Elle vise à maintenir la question de la pollution par les plastiques au premier rang des priorités politiques et à soutenir le lancement de discussions décisives sur un éventuel accord mondial sur les matières plastiques lors de la prochaine Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA5.2), qui se tiendra en février 2022. La déclaration ministérielle est ouverte à l'approbation jusqu'au 15 octobre (doc. 11804/21).

## **Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est**

Le Conseil a autorisé la Commission à approuver, au nom de l'UE, des instruments non contraignants relatifs à la déclaration ministérielle OSPAR 2021 et à la stratégie pour le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (stratégie NEA) 2030.

Tant dans la déclaration que dans la stratégie, les parties contractantes OSPAR réaffirment leur détermination à redoubler d'efforts pour protéger le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, honorant ainsi également leurs engagements aux niveaux régional et international.

La stratégie NEA 2030 constitue le principal document opérationnel qui orientera les travaux de la Commission OSPAR jusqu'en 2030 (doc. 11799/21).

---